

PROCES-VERBAL de la séance du 17 juin 2013

La séance du Conseil général s'ouvre à 20h00, sous la présidence de Monsieur Vincent Bolay. Il salue la présence de Monsieur Daniel Rochat, boursier communal de Lully.

Monsieur le Président lit l'ordre du jour et demande si quelqu'un souhaite y apporter une modification. Ce n'est pas le cas.

Appel :

L'appel est fait par Madame Lauren Blanc, secrétaire du Conseil. 56 membres sont présents sur 83 assermentés.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président déclare que la séance peut se poursuivre et invoque la bénédiction de Dieu sur les travaux de l'assemblée.

Approbaton du dernier procès-verbal :

Monsieur Vincent Bolay informe l'assemblée que le procès-verbal de la séance du 3 décembre 2012, approuvé par le bureau, était à disposition des membres du Conseil un quart d'heure avant la séance ainsi que sur le site Internet de la Commune (www.lully.ch).

Le Président demande si quelqu'un désire la lecture totale ou partielle. Cela n'est pas le cas. Il demande ensuite si quelqu'un désire y apporter des modifications.

Ensuite, le procès-verbal de la séance du 3 décembre 2012 est accepté à l'unanimité.

Assermentation :

Monsieur Vincent Bolay informe l'assemblée qu'il a reçu cinq demandes d'assermentation et demande si d'autres personnes dans la salle désirent être assermentées.

Il prie les intéressés de venir devant l'assemblée pour la prestation de serment et demande à toute l'assemblée de se lever. Monsieur le Président passe à la lecture de l'article 4 du règlement communal et demande la promesse de :

Monsieur	Jean-François CUENOD
Monsieur	Frédéric GAIDDON
Madame	Marianne GFELLER
Monsieur	Nicolas GFELLER
Monsieur	Laurent SCHUTZLE

Monsieur Vincent Bolay leur souhaite la bienvenue et déclare qu'ils peuvent d'ores et déjà participer aux travaux de l'assemblée.

Correspondance

Monsieur Vincent Bolay informe l'assemblée que le bureau n'a pas de correspondance à communiquer au Conseil.

Communications de la Municipalité

Madame Marlise Holzer, syndic, annonce que la nouvelle cantine scolaire sera fonctionnelle pour la rentrée scolaire 2013.

En ce qui concerne le contournement autoroutier, la Municipalité a réagi non pas dans la presse mais en s'adressant directement aux personnes et services concernés, soit à l'OFROU, au Conseil d'Etat, à Région Morges, à l'ARCAM et à tous les villages de la région. Aucun projet n'est encore retenu et la Municipalité reste attentive et vigilante.

Pour les cloches de l'Eglise, on a fait des travaux afin d'atténuer le son. Un système électronique a remplacé la commande mécanique. Ce n'est pas prévu d'arrêter les cloches durant la nuit.

Le reboisement autour du refuge pousse. On a aussi planté une haie autour de la STEP. Celle-ci fonctionne bien depuis les travaux de rénovation.

Tous les conseils du Canton doivent refaire leur règlement. La Municipalité a préparé un classeur avec le règlement actuel ainsi qu'un règlement type. Elle propose au Conseil de nommer une commission pour adapter le règlement actuel aux exigences du Canton.

Pour l'éclairage public, la Municipalité a reçu un premier devis pour un éclairage du quartier de Sécheron : 18 candélabres pour le prix de Fr. 180'000.- Comme il s'agit de travaux lourds en génie civil, la question de construction d'un trottoir en même temps est légitime. Madame Holzer propose que le Conseil mette en discussion ce sujet sous divers.

Lors de la prochaine séance du Conseil Général, la Municipalité présentera un projet sur la police population.

Madame Holzer invite les conseillers de bien vouloir poser toutes les questions pour avoir plus d'information sur les travaux à Lully. La Municipalité tient à informer la population sur des nouveautés, des événements et des communications par la feuille « Lully Info » qui paraît quatre à cinq fois par année.

Pour la 1^{er} août 2013, la Municipalité propose d'organiser une fête autour d'un repas à midi. Elle offrira l'apéritif et le repas pizza. Les habitants s'inscriront et seront invités à apporter un dessert.

Les transports publics sont très utilisés. La première année de service, environ 15'000 personnes ont été transportées en direction de Morges et environ 400 personnes en direction de Lussy.

Elections réglementaires

Selon l'article 8 de notre règlement, le conseil nomme dans son sein chaque année avant le 1^{er} juillet :

- son président
- son vice-président
- deux scrutateurs et deux suppléants

Election à la présidence

Pour l'élection à la présidence, Monsieur le Président reste à sa place car, comme annoncé lors de la dernière élection, Monsieur Bolay termine cette année son mandat de Président du Conseil.

Le vice-président actuel, Monsieur Fabien Coucet est candidat pour un mandat de président jusqu'au 30 juin 2014.

Monsieur Bolay demande s'il y a d'autres propositions pour la présidence. Il n'y en a pas. L'assemblée passe au vote à bulletin secret comme le dit l'article 9 de notre règlement.

Monsieur Fabien COUCET est élu Président du Conseil Général de Lully par 57 voix sur 60 valables.

3 bulletins blancs.

Election à la vice-présidence

Monsieur Fabien Coucet étant nommé président, il faut trouver un nouveau vice-président. Monsieur le Président demande des propositions de l'assemblée. Monsieur Benoît Petit propose Monsieur Vincent Chabloz qui accepte.

Monsieur Bolay demande s'il y a d'autres propositions. Ce n'est pas le cas.

L'assemblée passe au vote à bulletin secret comme le dit l'article 9 de notre règlement.

Monsieur Vincent CHABLOZ est élu vice-président du Conseil Général de Lully par 58 voix sur 61 valables.

1 bulletins blanc, 1 bulletin nul, 1 voix éparse.

Election des scrutateurs

Selon l'article 9 du Règlement du Conseil général, les scrutateurs et leurs suppléants sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue au premier tour et à la majorité relative au second.

Les scrutateurs en place sont Madame Mireille Schmid et Monsieur Olivier Creteigny. Les deux étant absents, Monsieur le Président confirme leur accord de poursuivre leur mandat.

Il n'y a pas d'autres propositions.

Monsieur Olivier CRETEGNY et Madame Mireille SCHMID sont élus scrutateurs, à l'unanimité.

Election des scrutateurs suppléants

Les scrutateurs suppléants en place sont Monsieur Claude PRIOR et Madame Viviane RONDOT. Monsieur Prior étant absent, Monsieur le Président confirme son accord de poursuivre son mandat et demande à Madame Rondot si elle est d'accord de poursuivre son mandat.

Elle répond par l'affirmative.

Il n'y a pas d'autres propositions.

Monsieur Claude PRIOR et Madame Viviane RONDOT sont élus scrutateurs suppléants, à l'unanimité.

Election à la Commission de Gestion

Bien que la Commission de Gestion soit une commission permanente, une tradition bien établie dans notre conseil veut que les membres de celle-ci montent en grade chaque année, ce qui permet au rapporteur de se retirer. Elle se compose de 5 personnes, dont un rapporteur, 2 membres et 2 suppléants.

Monsieur Emile TASEV, rapporteur, se retire.

Pour 2013-2014 :

Monsieur Eric AFFOLTER devient rapporteur.

Madame Geneviève Berclaz reste membre et Monsieur Eric Abetel devient membre.

Monsieur Philippe Steiner passe 1^{er} suppléant.

Il faut donc procéder à l'élection d'un 2^{ème} membre suppléant à la Commission de Gestion et Monsieur le Président attend des propositions de candidature.

Madame Antoinette Gfeller se propose.

Monsieur Vincent Bolay demande si quelqu'un s'oppose à ce qu'il soit procédé au vote à main levée. Cela n'est pas le cas.

Madame Antoinette GFELLER est élu 2^{ème} suppléant à la Commission de Gestion, à l'unanimité.

Adoption des comptes communaux 2012

Monsieur Vincent Bolay rappelle à l'assemblée la présence de Monsieur Daniel Rochat, boursier communal qui pourrait répondre aux questions concernant les comptes communaux 2012.

Madame Marlise Holzer présente les comptes 2012 que les conseillers ont reçus en annexe à la convocation de la présente Assemblée.

Le rapport de la commission de gestion est lu par Monsieur Emile Tasev.

Monsieur le Président demande à la Municipalité si elle veut répondre aux trois recommandations de la commission de gestion :

1. Fixer le taux d'imposition à 3 ans.

Madame Holzer dit, « pourquoi pas ? » et la Municipalité soumettra une proposition au prochain Conseil Général.

2. Mieux structurer et clarifier les réponses faites aux postulats et aux différentes questions.

La Municipalité prendra cette recommandation en considération

3. Mieux communiquer envers le Conseil Général et le village, plus spécifiquement pour un sujet tel que celui de l'autoroute de contournement.

Madame Holzer répond que la Municipalité réagit comme elle peut étant donné que le trajet n'est pas définitif et que l'OFROU demande la confidentialité. Elle rappelle que cela fait dix ans que la Municipalité travaille sur le dossier du contournement de l'autoroute et qu'aujourd'hui les échangeurs ne sont pas dans la Vogeaz. La Municipalité de Lully ne veut pas se bagarrer dans la presse, d'autant plus que le projet n'existe officiellement pas. Elle veut parler en direct avec l'OFROU.

Monsieur Frédéric Beck travaille pour la Confédération et sait qu'une fois le tracé décidé, on ne pourra rien faire. C'est maintenant qu'il faudrait discuter avec l'OFROU et pas après que le projet soit déterminé.

Monsieur Bolay ouvre la discussion sur le point 1 des conclusions, soit d'accepter les comptes pour l'exercice 2012 et le bilan au 31 décembre 2012.

Monsieur Keith Smith demande si la société qui révise les comptes de la Commune pourrait fournir un rapport actif et non pas passif comme c'est actuellement écrit.

Monsieur Stephan Bachmann pose la question si on veut un audit car une assurance négative ne vaut pas grand-chose.

Monsieur Vincent Bolay demande si quelqu'un s'oppose à ce qu'il soit procédé au vote à main levée. Cela n'est pas le cas.

Les comptes 2012 et le bilan au 31 décembre 2012 sont approuvés à l'unanimité.

Monsieur Bolay ouvre la discussion sur le point 2 des conclusions, soit de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2012.

Il n'y a pas de discussion.

Monsieur Vincent Bolay demande si quelqu'un s'oppose à ce qu'il soit procédé au vote à main levée. Cela n'est pas le cas.

Le Conseil donne décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2012, à une large majorité, 1 abstention.

Rapport d'activité 2012

Le syndic, Madame Marlise Holzer présente le rapport.

Monsieur Bolay donne la parole à qui veut la prendre. Il n'y a pas de discussion.

Préavis municipal No 01/2013 : Construction de deux salles de classe supplémentaires – demande de crédit d'étude de Fr. 150.000.- pour la finalisation du projet du concours.

Monsieur Alain Strauss présente le préavis susmentionné que les conseillers ont reçu en annexe à la convocation de la présente Assemblée. Il présente Monsieur Pascal de Benoît, de Pascal de Benoît et Martin Wagner architectes SA, et Monsieur Reto Emery, ingénieur, de Charpente Concept à Morges. Ils présentent le projet choisi lors du concours et sont prêts à répondre aux questions. L'assemblée bénéficie aussi d'une projection des plans architecturaux des deux classes et de l'aspect extérieur.

Monsieur Pascal de Benoît explique qu'ils voulaient garder la silhouette du village et ont choisi d'agrandir du côté centre. Les deux classes seront sur un niveau sur pilotis métalliques et liées au bâtiment principal. On oriente le bâtiment à la lumière sud-est. Ce sera un bâtiment « léger », donc une ossature en bois et il se posera sur les dalles du parking souterrain. Le toit sera plat, ce qui donnera un dégagement de la salle des maîtres. En façade, le bois ne sera pas apparent. Ils proposent une couverture de Pilkington *Profilit*TM, un verre profilé en forme de U.

Ce projet peut être réalisé très rapidement en atelier et les éléments pourront être montés dans un court délai. Cela nécessite moins de machines et donc, moins de bruit. Monsieur de Benoît note que l'entrée de l'école sera alors couverte.

Monsieur Laurent Schutzle demande si on peut poser le bâtiment sur la partie parking existante.

Monsieur de Benoît répond que le projet bénéficie de la structure actuelle ainsi que ses entrées sanitaires. D'ailleurs, un bâtiment sur le parking pourrait poser des problèmes relationnels avec les habitants des logements à proximité.

Madame la Syndic affirme que Lully n'aura pas d'autres bâtiments scolaires. Il existe un projet à Tolochenaz où l'on construirait à côté de l'école existante.

Monsieur Harri Wettstein demande si les nouvelles classes seraient plus grandes que les classes existantes.

Monsieur de Benoît répond que non, les dimensions des classes suivent les directives du Canton.

Monsieur Philippe Steiner demande si les classes auraient un toit végétal.

Monsieur de Benoît répond que c'est à discuter.

Monsieur Frédéric Beck pose une question sur le coefficient de l'isolation.

Monsieur de Benoît ne peut pas dire combien en ce moment. Il n'y aura probablement pas de minergie car c'est une extension du bâtiment existant.

Monsieur Frédéric Beck pose une question sur l'étanchéité si le toit est plat. Peut-on prévoir un toit en pente ?

Monsieur de Benoît propose de faire une variante mais ne fait pas de souci pour l'étanchéité.

Monsieur Frédéric Beck pose une question sur l'entretien d'un bâtiment en bois.

Monsieur de Benoît répond qu'il n'y aura pas de bois à l'extérieur.

Monsieur Benedikt Schwartz demande si on peut ajouter un étage.

Monsieur de Benoît répond que cela changerait la silhouette du village.

Madame Sandra Gaiddon remarque que les enfants bénéficieront d'un préau couvert. Elle pose une question sur la partie qui relie les classes au bâtiment principal.

Monsieur de Benoît répond que ce seront des éléments en tôle, donc incombustibles.

Madame Geneviève Berclaz demande une réponse sur une question thermique.

Monsieur de Benoît voudrait maîtriser la température dans les classes sans climatisation. Il propose des stores en lamelles, des façades ayant 25-30 cm d'isolation et une ventilation pour évacuer la chaleur. La chape sera en ciment.

Madame Marianne Gfeller demande si les travaux pourraient se faire en même temps que l'activité scolaire ou si on prévoit de construire pendant les vacances.

Monsieur de Benoît envisage le montage des éléments pendant les vacances scolaires. Il estime qu'il faudrait une semaine pour le travail le plus gros. Le temps de montage est donc très court. La préfabrication des éléments se fera en hiver.

Madame Marianne Gfeller demande si on envisage de mettre des panneaux solaires.

Monsieur de Benoît répond que ce n'est pas pertinent du moment qu'on n'apporte pas d'eau chaude. Néanmoins c'est une opportunité pour un investissement à moyen terme.

Monsieur Olivier Virnot demande plus de détails sur le choix esthétique pour les couleurs des façades et les pilotis.

Monsieur de Benoît répond que ce n'est pas encore élaboré et qu'il faudrait faire des essais. On veut que le bâtiment soit en harmonie avec les couleurs du village et que les piliers soient les plus fins que possibles.

Monsieur le Président demande aux rapporteurs des commissions ad hoc et des finances de lire leurs rapports.

Le rapport de la commission chargée d'étudier ce préavis est lu par Monsieur Alain Birarda.

Le rapport de la commission des finances est lu par Monsieur Keith Smith.

Monsieur Vincent Bolay ouvre la discussion à ce sujet.

Monsieur Frédéric Gaiddon demande pourquoi la population n'a pas pu donner son avis sur les trois projets de construction de classes présentés.

Monsieur Vincent Bolay répond que c'est la compétence de la Municipalité.

Monsieur Alain Strauss rappelle que le jury a été composé de 9 membres et avait des critères précis. Les membres ont dû débattre sur des projets complètement différents. C'est la différence de coût qui a convaincu.

Madame Géneviève Berclaz demande le prix final.

Monsieur Alain Strauss répond Sfr. 1'000'000.-

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Président demande si quelqu'un s'oppose à ce qu'il soit procédé au vote à main levée.

Cela n'est pas le cas.

Le Conseil passe au vote pour le préavis No 01/2013 de la Municipalité.

L'assemblée du Conseil général de Lully

- Dans sa séance du 17 juin 2013,
- Vu le préavis de la Municipalité No. 01/2013,
- Où le rapport de la Commission chargée de son étude,
- Où le rapport de la Commission des finances,
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

Décide:

- D'adopter le préavis relatif à la demande de crédit d'étude ;
- D'autoriser la Municipalité à entreprendre les démarches décrites dans ledit préavis ;
- De lui accorder à cet effet un crédit de Fr. 150'000.-.

Accepté à la quasi-unanimité, 1 avis contraire, 3 abstentions.

Préavis municipal No 02/2013 : Acquisition d'un local pour le matériel de la commune et de la voirie – demande d'un crédit de Fr. 260'000.- .

Monsieur Alain Strauss présente le préavis susmentionné que les conseillers ont reçu en annexe à la convocation de la présente Assemblée.

Le rapport de la commission chargée d'étudier ce préavis est lu par Monsieur Laurent Viquerat.

Le rapport de la commission des finances est lu par Monsieur Thierry Ruch.

Monsieur Vincent Bolay ouvre la discussion à ce sujet.

Monsieur Jean-Pierre Weber demande une clarification sur l'acquisition du rez-de-chaussée quand le local est offert en vente à deux étages.

Monsieur Alain Strauss dit que le lot 4 sera modifié car une société du lot 3 prendra le premier étage du lot 4 et que l'escalier sera supprimé. C'est pour cela que le prix est intéressant.

Monsieur Weber demande si ces modifications sont comprises dans le prix.

Monsieur Strauss répond par l'affirmative.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Président demande si quelqu'un s'oppose à ce qu'il soit procédé au vote à main levée.

Cela n'est pas le cas.

Le Conseil passe au vote pour le préavis No 02/2013 de la Municipalité.

L'assemblée du Conseil général de Lully

- Dans sa séance du 17 juin 2013,
- Vu le préavis de la Municipalité No. 02/2013,
- Où le rapport de la Commission chargée de son étude,
- Où le rapport de la Commission des finances,
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

Décide:

- D'adopter le préavis relatif à la demande de crédit ;
- D'autoriser la Municipalité à acquérir le rez-de-chaussée du lot 4 d'une surface de 95 m² ;
- De lui accorder à cet effet un crédit de Fr. 260'000.-.

Accepté à la quasi-unanimité, 1 abstention.

Divers & Propositions Individuelles

Monsieur Walter Gfeller propose que l'on étudie l'installation de panneaux solaires sur le nouveau bâtiment scolaire.

Monsieur Alain Strauss répond que cela fait partie du crédit d'étude.

La parole n'étant plus demandée, il est 22h15. Monsieur Vincent Bolay clôt la séance et remercie les conseillers de leur participation. Il soulève qu'en neuf ans et demi de présidence, il a eu du plaisir à travailler avec le bureau et les diverses commissions. Il donne ses meilleurs vœux au nouveau président.

Monsieur le Président invite l'assemblée à rester boire le verre de l'amitié.

Lu et approuvé le _____

Le Président :

La Secrétaire :

Vincent BOLAY

Lauren BLANC

Les scrutateurs :

Lise CRETEGNY

Viviane RONDOT